

LA TERMINOLOGIE PARLEMENTAIRE

L'évolution de la procédure parlementaire en usage au Sénat et à la Chambre des communes a donné lieu à l'apparition de nombreux termes qui ont été normalisés par les Services de traduction du gouvernement canadien et répertoriés dans divers lexiques et bulletins de terminologie. Au fil des ans, ces publications sont devenues les outils essentiels des langagiers et spécialistes de la procédure parlementaires.

Le Vocabulaire de procédure parlementaire (1992)

Publié par la Direction des recherches pour le Bureau de la Chambre des communes, ce vocabulaire bilingue a fait l'objet d'une recherche terminologique exhaustive et de nombreuses consultations auprès des spécialistes de la procédure. Il contient plus de 400 termes étayés, le cas échéant, de définitions. Il comporte également un lexique bilingue qui se révèle d'une très grande utilité pour toute personne appelée à rédiger dans les deux langues officielles. On peut en obtenir un exemplaire en communiquant avec le secrétariat de la section canadienne de l'AIPLF au (613) 996-6111.

Le langage parlementaire (1989)

Ce lexique, publié par le Bureau de la traduction du gouvernement canadien, regroupe plus de 1 500 entrées relatives à la procédure parlementaire, à la politique, aux finances de l'État et au droit. Il renferme non seulement des termes, mais aussi de longues expressions ainsi que des phrases complètes puisées dans le compte rendu officiel des débats (Hansard) de la Chambre des communes. Dans le cas des expressions phraséologiques, plusieurs traductions sont proposées. Par exemple, on suggère quatre traductions possibles pour l'expression raise a point of order : 1) invoquer le Règlement; 2) demander l'application du Règlement; 3) en appeler au Règlement; 4) formuler une objection. Des exemplaires de cette publication peuvent être obtenus en s'adressant au Groupe Communication Canada qui peut être rejoint en composant le (819) 956-4802.

Procédure parlementaire (1988)

Publié par le Bureau de la traduction du gouvernement canadien, ce petit lexique présente la terminologie de base de la procédure parlementaire. Bien que cet ouvrage ne soit pas aussi complet que le précédent, il n'est pas sans intérêt pour le grand public. Pour en obtenir un exemplaire, il suffit de communiquer avec le Groupe Communication Canada.

Base de données TERMIUM

Voici la banque de données linguistiques dont le gouvernement canadien peut s'enorgueillir. Disponible sur deux supports informatiques, dont le CD-ROM, TERMIUM apporte une aide essentielle à la traduction et à la rédaction. Il contient 3 millions de termes et d'appellations en anglais et en français (soit l'équivalent d'environ 14 dictionnaires bilingues). TERMIUM couvre tous les domaines de la connaissance, dont celui du langage parlementaire. Il met à la disposition des Canadiens une terminologie bilingue, de bonne qualité, dont une partie est déjà normalisée à l'échelle nationale et internationale. Pour s'abonner ou pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, on doit communiquer avec le Bureau de la traduction au (819) 997-9727.

Bien que la signification de certains termes propres à la procédure parlementaire canadienne ne corresponde pas toujours à celle qu'en donne d'autres instances parlementaires, ces publications sont des outils qui peuvent être d'une très grande utilité pour les parlementaires et leur personnel et pour tous ceux que la procédure intéresse.

Diane Deschamps
Section canadienne